



Question 12/1: Politiques tarifaires, modèles tarifaires et méthodes de détermination des coûts des services de télécommunication nationaux

COMMISSION D'ÉTUDES 1

ORIGINE: RAPPORTEUR POUR LA QUESTION 12/1

TITRE: RAPPORT SUR LA QUESTION 12/1

Le Groupe du Rapporteur pour la Question 12/1 a tenu sa deuxième réunion le 31 août 1999. La réunion a été ouverte par le Président de la Commission d'études 1, M. Gabrielli.

Le Rapporteur, M. Pierre Fontaine (France), a présenté l'ordre du jour, qui a été approuvé. Il a ensuite présenté les résultats de la réunion du Groupe du Rapporteur pour la Question 12/1 et de la réunion du Groupe consultatif mixte sur les aspects économiques de la gestion du spectre, qui ont eu lieu à Genève les 1er et 2 mars 1999 (Documents 1/053 et 1/052) et le "Rapport intérimaire sur les politiques tarifaires, modèles tarifaires et méthodes de détermination des coûts des services de télécommunication" (Voir le Document 1/068). Dans le cadre de sa présentation, il a invité M. Tanaka à faire rapport sur les documents émanant de la Commission d'études 3 du TSB (Documents 1/060 - études en cours sur le rappel et 1/086 - Projet d'Annexe E à la Recommandation UIT-T D.140). Le secrétariat a par la suite fait rapport sur l'enquête réalisée sur la Question 12/1: 70 réponses à l'enquête "Politiques tarifaires, modèles tarifaires et méthodes de détermination des coûts des services de télécommunication nationaux". Il a en outre signalé qu'une base de données avait commencé à être constituée à partir des réponses reçues.

Au cours de la réunion, des exposés ont été faits sur les documents suivants: Documents 1/069, 1/085, 1/092, 1/096, 1/052, 1/058, 1/016 et son Addendum 1.

Le compte rendu de l'intervention du représentant de l'UPAT est reproduit l'Annexe 2.

Point de contact: M. Pierre Fontaine, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie,
France - Tél: +33 1 53449747/Fax: +33 1 53449002
e-mail: pierre.fontaine@industrie.gouv.fr

Principaux résultats

Le Président a rappelé que le rôle du BDT était, entre autres, de doter les pays en développement de l'outil adéquat pour attirer les investissements nécessaires au développement de leurs télécommunications. Il a appelé à une étroite liaison entre la Question 12/1 et la Question 11/1. Les participants à la réunion ont également souligné qu'il fallait assurer une profonde collaboration entre la Question 12/1 de la Commission d'études et la Commission d'études 3 du TSB. Il a été noté que le TSB disposait maintenant, au sein du BDT, d'un partenaire pour ses actions.

Une vive discussion s'est engagée sur le moyen le plus approprié d'aider les pays en développement. La nécessité pour ces pays d'avoir des principes tarifaires simples et faciles à appliquer a également été mise en lumière.

Le Rapporteur a appelé à une réunion du Groupe consultatif mixte sur les aspects économiques de la gestion du spectre. Le rapport de cette réunion fait l'objet de l'Annexe 1.

Travaux futurs

Le Rapporteur n'a pas souhaité joindre un projet de table des matières, mais a préféré continuer à travailler sur le projet actuel et a décidé de tenir une réunion dans le courant de l'année 1999.

ANNEXE 1

Réunion du Groupe consultatif mixte sur les aspects économiques de la gestion du spectre

Suite à la réunion sur la Question 12/1, le Rapporteur a demandé l'ouverture d'une réunion d'un sous-groupe de travail en vue d'examiner les travaux communs à l'UIT-D et à l'UIT-R dans le domaine des aspects économiques de la gestion du spectre. Il a été débattu, en particulier, de la possibilité de combiner l'enquête sur la Question 12/1 et le questionnaire sur la gestion nationale du spectre mis au point par l'UIT-R.

Principaux résultats

Après un examen minutieux, il a été convenu que les Questions 6, 7 et 8 du questionnaire sur la Question 12/1 seraient reformulées et insérées dans le questionnaire du BR.

Il a été proposé de communiquer le questionnaire intégré susmentionné accompagné d'une lettre circulaire portant à la fois la signature du Directeur du BR et celle du Directeur du BDT.

Il a été convenu que M. Jeacock distribuerait le questionnaire commun révisé au cours de la réunion et recueillerait les éventuels commentaires des membres.

Il a été convenu que, pour faciliter les réponses au questionnaire, il serait fait référence aux questions relevant du point 1.8 (Etudes sur les aspects économiques de la gestion du spectre) du Document 1/092.

Le Rapporteur est convenu que les Questions 1 à 5 du questionnaire sur la Question 12/1 étaient dûment traitées dans le document et n'avaient pas à être répétées.

Il a été convenu de maintenir par la suite une étroite collaboration entre les deux secteurs sur cette question.

ANNEXE 2

Compte rendu de l'intervention du représentant de l'UPAT

Dans son intervention, le représentant de l'UPAT a souscrit à l'opinion Président, selon laquelle les Questions 11/1 et 12/1 sont étroitement liées, bien que leur contenu soit différent et qu'elles doivent donc être traitées séparément.

En ce qui concerne la Question 12/1, il a fait remarquer que l'UPAT avait été étroitement associée au programme lancé par le BDT en vue de traiter de questions relatives à la réforme des taxes de répartition et notamment à l'établissement d'un modèle tarifaire pour la région Afrique.

De la fin 1998 à mai 1999, l'UPAT a participé aux séminaires et aux ateliers suivants, financés par le BDT ou soumis des documents de travail à 9 réunions:

- Séminaire et atelier du BDT (Union internationale des télécommunications) sur la réforme du système international des taxes de répartition pour les pays anglophones d'Afrique, Nairobi, Kenya, novembre 1998.
- Ateliers sur les modèles tarifaires/Ndola, Zambie, avril 1999.
- Atelier sur les modèles tarifaires/Dar Es-Salaam, Tanzanie, avril 1999.
- 5ème séminaire africain sur les tarifs et les coûts/Dakar, Sénégal, avril 1999.

Ces activités ont attiré de nombreux participants de la région et ont certainement contribué à mieux faire connaître les aspects importants de la tarification et en particulier les problèmes que pose la réforme des taxes de répartition.

A l'issue des activités mentionnées ci-dessus et compte tenu de l'expérience acquise par l'UPAT en matière d'études de tarification, un certain nombre de questions pratiques restent à étudier, notamment les suivantes:

- Besoin urgent d'établir des méthodes de comptabilité analytique au sein des administrations.
- Mise au point d'un modèle de cours de formation approprié dans le domaine de la tarification.
- Création d'un réseau de spécialistes dans la région, en vue de traiter des questions de tarification.
- Mise en place d'un modèle simple et pratique pour faciliter les applications.
- Etablissement d'une collaboration étroite entre le BDT et la Commission d'études 3 du TSB en matière de tarification et de réforme des taxes de répartition.

Le représentant de l'UPAT a remercié le BDT pour l'appui fourni jusqu'à présent et a évoqué la possibilité d'envisager une autre forme d'assistance permettant d'améliorer les connaissances en matière de tarification et de réforme des taxes de répartition, au niveau régional.

En ce qui concerne l'élaboration de modèles de coûts, comme plusieurs représentants d'autres régions, il a indiqué que les travaux sur le modèle du groupe régional de tarification pour l'Afrique (TAF) étaient loin d'être achevés.

Ces travaux se déroulent actuellement dans le cadre d'un groupe d'experts restreint composé de représentants du Sénégal (Président), de la Guinée, du Kenya, de la Mauritanie, de l'Ouganda, du Zimbabwe, de l'UPAT, du BDT et du TSB.

M. Andrew Kawamara
Union Panafricaine des télécommunications (UPAT)